

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1284**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conférence internationale Intégrative sciences and sustainable development of rivers (I.S.Rivers) Lyon 2022 - Attribution d'une subvention

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1284**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conférence internationale Intégrative sciences and sustainable development of rivers (I.S.Rivers) Lyon 2022 - Attribution d'une subvention

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La 4<sup>ème</sup> édition de la conférence internationale I.S.Rivers, qui a lieu tous les 3 ans à Lyon (l'édition 2021 a dû être annulée pour cause de crise sanitaire), se tiendra au bord du Rhône, à l'Université Lyon 2, du 4 au 8 juillet 2022.

I.S.Rivers est organisée par le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE) et la zone atelier bassin du Rhône (ZABR) avec de nombreux partenaires, dont la Métropole de Lyon qui fait partie du comité d'organisation et pilote une des visites techniques depuis la 1<sup>ère</sup> édition en 2012. La conférence internationale porte sur les recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières, qu'ils soient naturels ou fortement anthropisés. Elle vise à favoriser un croisement des approches et un dialogue entre tous les acteurs (scientifiques, décideurs, gestionnaires, techniciens, etc.).

La Métropole et le GRAIE sont déjà des partenaires identifiés dans la politique de l'eau au moyen d'une convention-cadre 2019-2022 qui prévoit que la participation de la collectivité aux événements internationaux fasse l'objet d'une convention spécifique.

Pour mémoire, la conférence I.S.Rivers 2018 a accueilli 525 participants de 23 pays (50 % scientifiques, 26 % collectivités, 18 % secteur privé, 7 % secteur associatif). Deux-cent-vingt communications ont été présentées, mettant à l'honneur 70 fleuves et rivières.

**II - I.S.Rivers 2022**

Le format de l'édition 2022 sera le suivant :

- une journée de *workshops* spécialisés le lundi 4 juillet,
- trois jours de conférences en salle du mardi 5 au jeudi 7 juillet,
- une journée de visites techniques le vendredi 8 juillet.

Les communications s'organiseront autour de 4 grands thèmes :

- trajectoires et adaptation aux changements globaux,
- fonctionnement des fleuves, qualité et services,
- restauration écologique et enjeux de gestion,
- des fleuves et des hommes en interaction.

Le budget global de l'évènement est de 350 000 €. Il bénéficie de 10 cofinanceurs dont le Fonds européen de développement régional (FEDER) au titre du plan Rhône-Saône, l'Agence de l'eau, l'État, etc.

En accompagnement des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, de la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et d'EDF, la Métropole est invitée à accorder un soutien financier à hauteur de 5 000 € sur une dépense de 36 841 € correspondant à l'accueil des participants (dîner de gala, documents, signalétique, etc.). Ce montant est identique à la subvention versée pour la précédente édition de 2018.

Une convention spécifique entre la Métropole et le GRAIE précisera les conditions d'organisation de la conférence et les modalités de participation financière de la Métropole.

Enfin, comme à chaque édition, la Métropole organise une des 4 visites techniques. Cette année, il est proposé une visite de la Vallée de la Chimie en bateau et une découverte sensible et originale des îles et îlons du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 5 000 € au GRAIE dans le cadre de la participation financière de la Métropole à l'organisation de la conférence,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le GRAIE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O2296.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279065-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---